

CCP - Accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation du projet (96 heures)

Adossé au RNCP 39180 Chargé d'accompagnement à
la rénovation énergétique du bâtiment – Échéance
d'enregistrement : 25/08/2029

Certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et
de l'Insertion.

Référence web :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39180/>

Intervenant : Geneviève DROUET

Effectifs stagiaires : 2 personnes

Duree : 96 h sur 3 semaines temps plein

Tarif : 2976,00 € TTC

Lieu : 9 rue des colonies 29200 Brest

OBJECTIF PRINCIPAL : CERTIFICATION.

Professionnalisation et montée en compétences

Former le stagiaire à piloter, suivre et finaliser un chantier de
rénovation énergétique, en accompagnant le maître d'ouvrage depuis
la planification des travaux jusqu'à la réception et la mise en service
du bâtiment rénové.

Permettre d'assurer la coordination technique, financière et
administrative du projet, tout en garantissant la performance
énergétique et la bonne maîtrise d'usage du bâtiment.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Planifier et organiser un chantier de rénovation énergétique dans le
respect des contraintes techniques, budgétaires et réglementaires.

Assurer le suivi technique, administratif et financier du projet et
garantir la conformité des travaux réalisés.

Organiser la réception et la clôture du chantier, en produisant les
documents de fin d'opération.

Accompagner le maître d'ouvrage dans la bonne utilisation et la
maintenance du bâtiment rénové afin d'assurer la pérennité de sa
performance énergétique.

PASSERELLES ET POURSUITE DE PARCOURS

Les apprenants peuvent poursuivre vers :

Le Bloc 2 : CCP Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de
rénovation énergétique,

Le Bloc 1 : CCP Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet
de rénovation énergétique

Ou valider le Titre complet pour obtenir la certification
professionnelle niveau 5 du RNCP 39180 Chargé

d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment



PRÉ-REQUIS :

Niveau Bac ou équivalent.

Justifier d'une expérience professionnelle d'au

moins 7 ans, quel que soit le secteur d'activité.

Aisance avec l'outil informatique (bureautique
et recherche documentaire).

Intérêt pour les thématiques
environnementales, le développement durable
et la performance énergétique.

PUBLICS CIBLES

Adultes en reconversion professionnelle vers
les métiers de la rénovation et de la
performance énergétique.

Professionnels du bâtiment souhaitant
renforcer leur expertise en audit et
accompagnement.

Conseillers habitat, agents territoriaux,
diagnostiqueurs ou techniciens souhaitant
acquérir une méthode d'analyse complète du
bâti existant.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

Technicien-conseil en rénovation énergétique

Chargé d'accompagnement en maîtrise
d'ouvrage privée

Conseiller habitat durable

Assistant en bureau d'études thermiques

Collaborateur d'architecte ou de collectivité
territoriale

MODULE 1 – ASSISTER LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LA PLANIFICATION ET L'ORGANISATION D'UN CHANTIER DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Durée totale : 48 heures

SECTION 1 – PRÉPARER LE CHANTIER ET PLANIFIER LES INTERVENTIONS (18 HEURES)

- Chapitre 1 (7 h) – Les principes de la planification de chantier
Comprendre les étapes clés d'un chantier de rénovation énergétique.
Identifier les acteurs et leurs responsabilités (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, coordinateur SPS).
Appréhender les documents contractuels et administratifs (CCTP, devis, planning, autorisations).
Étude de cas : élaboration d'un rétroplanning prévisionnel.
- Chapitre 2 (11 h) – Organisation logistique et coordination des corps d'état
Savoir organiser la coactivité des entreprises sur site.
Identifier les contraintes d'accès, de stockage et de sécurité.
Élaborer le plan de phasage des travaux et les priorités d'intervention.
Atelier : construction d'un plan d'organisation de chantier.

SECTION 2 – SUIVRE ET CONTRÔLER LE BON DÉROULEMENT DES TRAVAUX (18 HEURES)

- Chapitre 3 (9 h) – Suivi technique et contrôle de conformité
Lire un plan d'exécution et vérifier la conformité aux prescriptions du projet.
Identifier les écarts, anomalies et non-conformités.
Élaborer un compte rendu de visite et un tableau de suivi de chantier.
Cas pratique : contrôle qualité sur une opération type.
- Chapitre 4 (9 h) – Gestion administrative et budgétaire du chantier
Suivre les dépenses et paiements intermédiaires.
Vérifier les factures et situations de travaux.
Identifier les écarts budgétaires et ajuster le plan de financement.
Atelier pratique : élaboration d'un suivi budgétaire de chantier.

SECTION 3 – COMMUNICATION ET COORDINATION AVEC LES PARTIES PRENANTES (12 HEURES)

- Chapitre 5 (6 h) – Conduite des réunions de chantier
Préparer et animer une réunion de coordination.
Structurer un compte rendu clair et fonctionnel.
Gérer les conflits et arbitrages techniques.
Jeu de rôle : simulation d'une réunion de chantier.
- Chapitre 6 (6 h) – Communication avec le maître d'ouvrage et les entreprises
Assurer une communication fluide et professionnelle.
Rédiger des notes de synthèse, courriers et comptes rendus.
Maintenir la traçabilité des échanges.
Étude de cas : gestion de la relation client sur chantier.

MODULE 2 – ASSISTER LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LE SUIVI, LA RÉCEPTION ET LA MAÎTRISE D'USAGE DU BÂTIMENT RÉNOVÉ

Durée totale : 48 heures

SECTION 1 – RÉCEPTION ET CLÔTURE DES TRAVAUX (21 HEURES)

- Chapitre 7 (7 h) – Préparer et conduire la réception des travaux

Comprendre les différentes phases de réception : provisoire, définitive, levée des réserves.

Identifier les points de contrôle : conformité technique, finitions, sécurité.

Rédiger les procès-verbaux de réception.

Atelier pratique : simulation de visite de réception.

- Chapitre 8 (7 h) – Clôture administrative et financière du projet

Vérifier la conformité documentaire du chantier (DOE, factures, garanties).

Rédiger la synthèse de fin d'opération.

Clôturer le budget et archiver les documents.

Exercice : constitution du dossier de fin de chantier.

- Chapitre 9 (7 h) – Suivi post-travaux et maintenance du bâtiment rénové

Comprendre les obligations de garantie et de maintenance.

Organiser le suivi des consommations énergétiques.

Mettre en place un plan d'entretien et d'usage durable.

Cas pratique : analyse de retour d'expérience sur un bâtiment rénové.

SECTION 2 – SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'USAGE (27 HEURES)

- Chapitre 10 (7 h) – Conseiller le maître d'ouvrage sur les usages énergétiques

Sensibiliser aux comportements éco-responsables.

Expliquer le fonctionnement des nouveaux équipements.

Aider à l'interprétation des indicateurs de performance énergétique.

Étude de cas : accompagnement d'un ménage après rénovation.

- Chapitre 11 (7 h) – Évaluer la performance réelle du bâtiment rénové

Mesurer les écarts entre performance théorique et réelle.

Utiliser les outils de suivi et d'analyse des consommations.

Identifier les ajustements nécessaires.

Atelier : comparaison avant/après rénovation.

- Chapitre 12 (13 h) – Restitution et amélioration continue

Formaliser un rapport d'accompagnement à la maîtrise d'usage.

Analyser les retours d'expérience et formuler des préconisations.

Développer une démarche de progrès dans l'accompagnement post-rénovation.

Atelier collectif : restitution d'un projet complet et soutenance orale.



MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(1 / 2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par la SARL DROUET EXPERTISES, en présentiel, en distanciel synchrone ou en format mixte.

Elles fixent les droits et obligations des apprenants, ainsi que les règles d'accès, de participation, d'évaluation et de certification, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU définissent les modalités d'accès, d'utilisation et de participation à l'ensemble des formations organisées par la SARL DROUET EXPERTISES.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les formations proposées s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code du travail (articles L.6313-1 et suivants) et ont pour objectif le développement et la reconnaissance des compétences professionnelles.

Elles peuvent conduire à la délivrance d'un titre professionnel ou d'une certification inscrite au RNCP.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS ET CONVOCATION

Après validation de l'inscription, chaque apprenant reçoit une convocation, un questionnaire de positionnement et les modalités d'accès. Les inscriptions sont validées sous réserve de remplir les prérequis précisés dans le programme de formation.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

Les formations présentielles se déroulent dans des locaux conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Les stagiaires doivent respecter les horaires, signer les feuilles d'émargement, et adopter un comportement professionnel et respectueux. Toute perturbation peut entraîner l'exclusion du participant.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION EN VISIOCONFÉRENCE

Les formations en distanciel synchrone se déroulent sur une plateforme numérique sécurisée. L'apprenant doit disposer d'un équipement adéquat et participer activement avec sa caméra activée.

Le partage de liens, l'enregistrement ou la diffusion non autorisée sont interdits.

ARTICLE 6 – PARCOURS DE L'APPRENANT ET ÉVALUATIONS

Le parcours de l'apprenant comprend :

1. un positionnement initial pour identifier le niveau et les besoins ;
2. des évaluations de progression tout au long du parcours ;
3. une évaluation finale des acquis obligatoire ;
4. des questionnaires qualité à chaud et à froid.

Les documents de fin de formation (Certificat de Réalisation et Attestation de Fin de Formation) sont délivrés uniquement si l'apprenant a suivi l'intégralité du parcours et réalisé les évaluations requises.

ARTICLE 7 – SUIVI ADMINISTRATIF ET TRAÇABILITÉ

Un dossier individuel de formation est constitué pour chaque participant, comprenant conventions, émargements, évaluations, questionnaires et documents de fin de formation.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques et administratives, conformément au RGPD. Chaque apprenant peut exercer ses droits en écrivant à formation@drouet-expertises.net.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de la SARL DROUET EXPERTISES. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

L'apprenant s'engage à suivre les formations avec assiduité et à respecter les consignes pédagogiques. L'organisme s'engage à fournir les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Brest.

MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(2/2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DE L'APPRENANT DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS ET EXAMENS DE CERTIFICATION

L'apprenant s'engage à participer à toutes les évaluations prévues, à respecter les consignes du certificateur, à fournir les pièces nécessaires, et à se présenter aux examens. Toute absence non justifiée entraîne la non-délivrance de la certification.

ARTICLE 13 – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT

Les formations reposent sur une pédagogie active et professionnalisante, incluant apports théoriques, études de cas et mises en situation. Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent, de supports actualisés et d'un accompagnement adapté.

MENTION FINALE

Les présentes CGU garantissent un cadre pédagogique, éthique et inclusif conforme au Référentiel Qualiopi. Elles sont intégrées à chaque programme de formation et doivent être connues et acceptées par tout apprenant avant le démarrage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2025
SARL DROUET EXPERTISES - Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53290923229 auprès du préfet de la région Bretagne.

ARTICLE 14 – ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La SARL DROUET EXPERTISES favorise l'inclusion et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap. Les stagiaires sont invités à signaler leur situation afin de permettre des aménagements raisonnables (supports adaptés, assistance technique, rythme personnalisé). Un Référent Handicap est désigné pour orienter et accompagner les apprenants concernés. Contact : formation@drouet-expertises.net – 06 80 51 60 18

DONNÉES STATISTIQUES

Données chiffrées du Certificateur : Ministère du Travail et du Plein emploi - RNCP 34158 (échéance au 26/06/2024)					
Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	98	0	77	77	88
2024	NC		NC	NC	NC
Données chiffrées DROUET EXPERTISES _ Habilitation à former et à certifier obtenu en 2025 _ RNCP 39180 (échéance au 25/08 /2029) en attente					
Formation suivie 2025 - 2026	Nombre d'apprenants	Nombre de certifiés	Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé à 6 mois (%)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (%)	Taux de satisfaction globale de la formation suivie
RNCP39180BC01					
RNCP39180BC02					
RNCP39180BC03					
Indicateurs chiffrés DROUET EXPERTISES des performances des actions de formations RNCP 39180 - Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment (en attente)					
Taux d'abandon du parcours de formation	Taux de satisfaction globale des apprenants (issue du questionnaire à chaud)	Taux d'assiduité / présence (émargements)	Taux de réussite aux évaluations de parcours de formation	Taux de réussite aux épreuves de certification	Taux de recommandation de la formation